



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2026

N° 2026/03-01

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE SAMEDI VINGT HUIT MARS A DIX HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame Florence GUTKNECHT doyenne d'âge du conseil municipal, et sur convocation du Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Séverine BEAUME-HECKLY, Laurence BETTONI, François BROTHIER, Bruno CABRILLAC, Philippe CHASSING, Richard CORVAISIER, Corinne COT, Sébastien CRISTOL, Jean-Marie FERTÉ, Christelle FRANCHOT, Sandrina GARZOTTI, Corinne GUIBERT, Fabien GUTIERREZ, Florence GUTKNECHT, Najate HAÏË, Jean-Baptiste IPPOLITO, Pierre-Benoît LABBÉ, Frédéric LAFFORGUE, Aléxia LAFORGE, Charline LA NOÉ, Nathalie LEVY, Denis LUGAND, Julien MIRO, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Thibault ROUET, Philippe SAN-MARTINO, Gérard SIGAUD, Nathalie TEISSIER, Hind TENNIA, Nicolas VASSILEVSKY, Adeline VIDAL

ABSENTS REPRESENTÉS :

Jean-Philippe ALLOUCH représenté Fabien GUTIERREZ
Véronique CARRÉ représentée par François BROTHIER
Sylvie ROS-ROUART représentée par Frédéric LAFFORGUE

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2026**N° 2026/03-01****INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La présidence de l'Assemblée est assurée par Madame Florence GUTKNECHT, doyenne du conseil municipal et il est proposé la désignation de Madame Adeline VIDAL benjamine de l'assemblée, en qualité de Secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Madame Florence GUTKNECHT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur convocation en date du mardi 24 mars 2026, convocation qui vous a été transmise conformément aux articles L 2121.7 et L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal se réunit ce jour pour procéder à l'installation des Conseillers municipaux.

A l'issue des opérations de vote du 22 mars 2026, le bureau électoral a proclamé l'élection des Conseillers municipaux ci-après :

- Nombre d'électeurs inscrits : 17 957
- Nombre de votants : 10 129
- Bulletins blancs : 93
- Bulletins nuls : 90
- Nombre de suffrages exprimés : 9 946

ONT OBTENU :

- Liste ICI ET ENSEMBLE (R.CORVAISIER) : 1 893 VOIX (19.03%)
- Liste PASSIONNEMENT UNION POUR CASTELNAU (F.LAFFORGUE) : 2 135 VOIX (21.47 %)
- Liste PROTEGEONS CASTELNAU (J.MIRO) : 4 726 VOIX (47.52%)
- Liste REINVENTER CASTELNAU-LE-LEZ (N.HAIE) : 1 192 VOIX (11.98 %)

Les sièges ayant été répartis conformément à la Loi du 19 novembre 1982, la composition du nouveau Conseil municipal est la suivante :

26 sièges sont attribués à la liste PROTEGEONS CASTELNAU et sont pourvus par Mesdames et Messieurs :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1: Julien MIRO | 14 : Corinne COT |
| 2: Corinne GUIBERT | 15 : Bruno CABRILLAC |
| 3: François BROTHIER | 16 : Laurence BETTONI |
| 4 : Nathalie TEISSIER | 17 : Jean-Marie FERTÉ |
| 5: Jean-Philippe ALLOUCH | 18 : Charline LA NOÉ |
| 6: Hind TENNIA | 19 : Philippe CHASSING |
| 7: Jean-Baptiste IPPOLITO | 20 : Christelle FRANCHOT |
| 8: Séverine BEAUME-HECKLY | 21 : Nicolas VASSILEVSKY |
| 9 : Philippe SAN MARTINO | 22 : Sandrina GARZOTTI |
| 10 : Virginie PECHET | 23 : Patrice PIERRON |
| 11 : Pierre-Benoît LABBÉ | 24 : Adeline VIDAL |
| 12 : Florence GUTKNECHT | 25 : Denis LUGAND |
| 13 : Fabien GUTIERREZ | 26 : Véronique CARRÉ |

4 sièges sont attribués à la liste PASSIONNEMENT UNION POUR CASTELNAU et sont pourvus par Mesdames et Messieurs :

- 1 : Frédéric LAFFORGUE
- 2 : Nathalie LEVY
- 3 : Gérard SIGAUD
- 4 : Sylvie ROS ROUART

3 sièges sont attribués à la liste ICI ET ENSEMBLE et sont pourvus par Mesdames et Messieurs :

- 1 : Richard CORVAISIER
- 2 : Alexia LAFORGE
- 3 : Thibault ROUET

2 sièges sont attribués à la liste REINVENTER CASTELNAU-LE-LEZ et sont pourvus par Mesdames et Messieurs :

- 1 : Najate HAÏE
- 2 : Sébastien CRISTOL

Compte tenu des résultats électoraux ci-dessus, les **TRENTE CINQ** élus précités sont installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 28 MARS 2026



LE MAIRE

Julien MIRO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.